Université de Lausanne : la discussion est ouverte

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1972)**

Heft 182

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1015961

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

4. Le calendrier de la conférence vu par Walter Scheel

L'hebdomadaire allemand « Der Spiegel », dans son numéro du 22 mai 1972, examine avec le ministre ouest-allemand des affaires étrangères, Walter Scheel, la question de la détente en Europe. Après avoir souligné l'importance de la réunion du conseil de l'OTAN qui, les 30 et 31 mai à Bonn, devait prendre « des décisions concrètes sur la préparation multilatérale d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe », Walter Scheel en vient au calendrier des opérations; et sur ce point il est singulièrement précis :

Spiegel : *Quand pourra commencer la conférence ?*

Scheel : Selon moi la préparation de la conférence débutera après les vacances parlementaires d'été, donc à peu près en septembre, si bien que la conférence proprement dite pourrait commencer l'an prochain, au plus tôt dans la première moitié de l'année prochaine. Une telle conférence pourrait se dérouler en trois phases : dans la première phase nous aurons une conférence des ministres des affaires étrangères des pays participants; ce sera une conférence assez courte, peut-être dix jour. Elle ira suffisamment loin dans le détail technique pour que dans une deuxième phase on puisse confier les thèmes de la conférence à des commissions qui seraient créées pour un travail approfondi.

Spiegel : *Pendant combien de temps travailleraient ces commissions ?*

Scheel : Cela prendra probablement quelques mois. Ensuite pourrait commencer la troisième phase, la discussion proprement dite des ministres sur les résultats obtenus. Le résultat final de cette première conférence pourrait être une décision commune.

DOCUMENT

Université de Lausanne: la discussion est ouverte

Le 4 juin 1968, le Conseil d'Etat vaudois mettait sur pied, par voie d'arrêté, une nouvelle organisation universitaire provisoire, caractérisée notamment par l'apparition d'un Rectorat collégial de trois membres doté de pouvoirs étendus. Cet organisme, en décembre 1969, publie ses thèses (renouvelées un an plus tard) sur l'organisation de l'Université et lance un projet de participation expérimentale. La commission extra-parlementaire, chargée de préparer la nouvelle loi sur l'Université a certainement noté l'indifférence, voire l'hostilité (sensibles lors des élections universitaires de janvier 1972) suscitée par le type de « participation » préconisée par le Rectorat présidé par le professeur Rivier. Ces dernières semaines, de nouvelles pièces s'ajoutent au dossier : l'Association des professeurs de l'Université se prononce pour une participation des étudiants aux organes décisionnels, un groupe de réflexion composé de professeurs publie une « déclaration » sur les structures universitaires lausannoises transmise à la commission extra-parlementaire. Ce document, nous le publions ci-dessous sans prendre position en détail sur son contenu. Il peut alimenter une réflexion renouvelée sur l'Université et il prouve en tout cas, comme le prétendent ses auteurs, « qu'il est possible d'envisager des structures universitaires dans un esprit différent de celui qui a inspiré les membres du Rectorat lors de la rédaction de leurs thèses ». La discussion est donc ouverte aujourd'hui à l'Université de Lausanne (les intertitres sont de la rédaction).

Déclaration

Etant donné que le Rectorat a publié un document, il est normal que les autorités compétentes sachent que ce texte ne reflète pas l'opinion unanime du Sénat.

Le régime actuel de notre Université a été mis en place voilà quatre ans. Il paraît dès lors utile de réfléchir à la lumière de l'expérience et de se demander pourquoi les structures provisoires n'ont pas donné satisfaction. Le but de ce texte est de mentionner certains des principaux problèmes relatifs au fonctionnement de l'Université et surtout de faire des propositions concrètes dont la liste n'est pas exhaustive.

Première considération : L'opposition entre un Rectorat faible (retour à l'ancien système) et un Rectorat fort est un faux problème. Personne ne songe à revenir au système d'avant 1968. Ce que nous voulons, c'est un Rectorat compétent pour les démarches qui sont du ressort de l'autorité exécutive. Or les thèses proposées par les membres actuels du Rectorat auraient pour conséquence, non pas de créer un Rectorat fort, mais un Rectorat autoritaire, centralisateur et bureaucratique.

Deuxième considération : L'Université est avant tout un lieu d'enseignement et de recherche, dès lors c'est cette fonction qui doit être privilégiée. La gestion doit être au service de cette fonction et non l'inverse. Il faut soigneusement distinguer les problèmes de politique générale des problèmes de gestion.

Troisième considération : L'Université doit en outre se préparer à promouvoir et à assurer la *formation continue.* Un tel rôle doit être reconnu par l'Etat qui devra en tenir compte lors de la discussion du budget de l'Université.

Quatrième considération : Les Facultés constituent le centre d'activité privilégiée de toute l'activité universitaire. Il faut créer des structures qui tiennent compte de ce fait et qui respectent